**SERVICE DEPARTEMENTAL**
**D'INCENDIE ET DE SECOURS**
**DE L'INDRE**
---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 10 octobre 2017**

**Délibération B5**

**Objet : marchés de collecte et de valorisation des déchets entre le Département de l'Indre et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre (SDIS 36) : convention constitutive de groupement de commandes, désignation des membres titulaire et suppléant siégeant à la commission d'analyse des offres du groupement et autorisation de lancement de la consultation.**

**Exposé des motifs :**

Afin de coordonner et d'optimiser nos politiques d'achats, un groupement de commandes peut être constitué conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entre le Département de l'Indre et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre pour la passation des futurs marchés de collecte et de valorisation des déchets.

Ce groupement est créé en vue de la passation de marchés propres à chacun des membres du groupement et qui doivent débuter à l'échéance des marchés en cours, soit à partir de mi janvier 2018.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver la constitution de ce groupement de commandes ainsi que le projet de convention constitutive de groupement ci-annexé et dans lequel le Département de l'Indre est désigné comme coordonnateur.

Par ailleurs, il vous est demandé, conformément à l'article 6 de la convention constitutive de groupement, de désigner le Commandant Paul MALASSIGNE, responsable du groupement logistique-patrimoine en tant que titulaire et Monsieur Gilles LESCURE responsable du service des marchés publics en tant que suppléant, afin qu'ils siègent au sein de la Commission chargée d'analyser les offres.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération suivante.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS 36 pour la collecte et la valorisation des déchets ;

**VU** le dossier de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**Article 1 :** la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS 36 pour la collecte et la valorisation des déchets est approuvée.

**Article 2 :** la convention constitutive de groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS 36 pour la passation de ces marchés est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

**Article 3 :** le commandant Paul MALASSIGNE, responsable du groupement logistique-patrimoine et Monsieur Gilles LESCURE responsable du service des marchés publics sont respectivement désignés membres titulaire et suppléant de la commission d'analyse des offres du groupement.

**Certifié exécutoire**
**Transmis à la préfecture le** 11 OCT. 2017
**Publié, affiché, notifié le** 11 OCT. 2017

**Serge DESCOUT**

**Serge DESCOUT**